

**APPEL A CANDIDATURES POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE 3 ESPACES
DISTINCTS DE 150M2 APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE POUR UN
USAGE COMMERCIAL SUR LE PORT D'AUDIERNE – TERRE PLEIN DE POULGOAZEC
SIS SUR LA COMMUNE DE PLOUHINEC**

Identification de l'organisme gestionnaire du domaine public : Syndicat mixte des ports de pêches-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice Bénard – 29 120 Pont l'Abbé

Objet de l'appel à candidatures : 3 espaces distincts de 150 m² chacun (dont 15 m² maximum pour l'implantation d'un bâtiment provisoire et 135 m² pour l'installation d'une terrasse) situés sur le terre-plein de Poulgoazec sis sur la commune de Plouhinec et répartis sur la parcelle matérialisée en bleu sur la photo aérienne ci-dessous (localisation de la parcelle et des emplacements pouvant être ajustés lors de la phase d'attribution) :



Procédure : Procédure de sélection menée dans les conditions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Conditions particulières d'occupation :

- Durée d'occupation envisagée : la date de commencement d'exploitation sera liée à la fin des travaux prévus sur la cale de Poulgoazec laquelle est prévue normalement pour la fin juin 2023. De fait la préparation de l'exploitation pourra commencer dans la quinzaine précédent la date de fin des travaux et ce, pour une durée maximale allant jusqu'au 15 octobre 2023 (date de démontage des installations comprise).

- L'occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance

Modalités de candidature et critères d'attribution : La composition du dossier de candidature et les critères d'attribution sont indiqués dans le cahier des charges.

Date limite de réception des projets : 6 mars 2023 à 17h00.

Obtention du cahier des charges : Le cahier des charges est téléchargeable sur le site internet du Syndicat mixte à l'adresse suivante : <https://www.peche-plaisance-cornouaille.fr/>

Modalités de remises des projets : Remise des projets sous support informatique dans les conditions décrites dans le cahier des charges

Date de publication du présent avis : 23 février 2023